

REUNION DU 2 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le deux juillet, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire.

Etaient présents : MM. NAVARRE Maurice, BARDET Bruno, JABELIN Nathalie, ROGER Betty, CARRE Hyacinthe, SOMMERMONT Jean-François, SAINT-SOLIEUX Béatrice, GROUX Nicolas, DÉSIÉ Maxime.

Absents : SOMMERMONT Régis qui a donné pouvoir à SAINT-SOLIEUX Béatrice et DUFOUR Cédric qui a donné pouvoir à JABELIN Nathalie

Secrétaire de séance : BARDET Bruno

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 20/06/2014.

1. RYTHMES SCOLAIRES

Lors de la précédente réunion, les Conseillers Municipaux ont souhaité faire le point sur l'organisation des rythmes scolaires qui sera mise en place à la rentrée de septembre 2014-2015.

M. le Maire fait part à l'Assemblée de ses inquiétudes engendrées par les propos tenus par le Président du Syndicat Intercommunal Scolaire (SISCO), qui a parlé de lever un impôt supplémentaire pour le financement des animations mises en service durant le Temps d'Activité Périscolaire (TAP). Il rappelle que, si la mise en place de la réforme est bien obligatoire, les animations ne sont pas exigées et qu'il faut surtout s'assurer des moyens de financement avant de passer commande de prestations onéreuses.

La part contributive à charge de notre Commune à destination du SISCO est déjà trop importante et une nouvelle augmentation constituerait une menace budgétaire supplémentaire.

Monsieur GROUX Nicolas, vice-président du SISCO, intervient afin de rassurer l'Assemblée en précisant que le coût évalué en amont doit être revu à la baisse. De plus, il précise que les TAP ne sont pas obligatoires pour les enfants et qu'ainsi les effectifs ne sont pas connus actuellement. Il demande donc de laisser le SISCO entamer la prochaine rentrée avec sérénité et qu'ensuite un nouveau point soit fait au terme du 1^{er} trimestre.

M. le Maire, qui souhaitait obtenir une ligne de conduite à tenir au sein du SISCO, n'a finalement pas recueilli l'avis des Conseillers, mais le débat instauré a eu le mérite d'être instructif et constructif.

2. AMENAGEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL – DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire propose au Conseil Municipal, de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général pour le projet d'investissement voté au Budget Primitif 2014, pour l'« AMENAGEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL » dans le cadre « IDEAL » Le dossier pourrait, s'il est accepté, obtenir une subvention à hauteur de 20%. Le dossier comporte les travaux suivants (Prix H.T.) :

- Création d'un branchement d'eau potable	1 744,76 €
- Connexion au réseau d'eau et borne fontaine	9 600,00 €
- Caveau ossuaire et dépositoire	1 806,67 €
- Mise en forme du terrain et empierrement des allées	20 460,00 €
- Portail d'entrée et clôture	7 900,00 €

TOTAL	41 511,43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'approuver le projet d'« AMENAGEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL ».
- Demande une subvention au Conseil Général à hauteur de 20% du montant HT de l'opération.
- Arrête le plan de financement suivant :

Plan de financement prévisionnel H.T. :

- Subvention du Conseil Général	8 302,29 €
- Fonds propres (Commune)	33 209,14 €

TOTAL	41 511,43 €

- Propose que la 1^{ère} phase des travaux soit réalisée au 4^{ème} trimestre 2014 si la subvention est accordée.

- Atteste le non-commencement de l'opération et s'engage à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.

- Souhaite bénéficier du préfinancement et de l'autorisation de commencement anticipé pour engager l'opération au 1^{er} octobre 2014.

- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document se rapportant à cette opération.

3. QUESTIONS DIVERSES

• *Amiens Métropole* : M. le Maire énumère les orientations évoquées par M. le Président d'Amiens Métropole lors de la réunion avec les maires qu'il avait cordialement invités. Une mutualisation des services est envisagée pour l'instruction des documents d'urbanisme ; mais notre Commune, dotée d'une carte communale, continuera à bénéficier de l'aide des services de l'Etat. Concernant les finances, il souhaite ne pas diminuer la capacité d'investissement et ne pas augmenter la fiscalité. Il faudra donc réaliser des économies sur les dépenses de fonctionnement et trouver de nouvelles recettes (fonds européens, mécénat par exemple). Quant au développement économique, l'attractivité est à améliorer. Sur le plan de la mobilité, une réflexion sera menée sur la modernité des transports avec pour objectif une orientation possible vers l'énergie électrique, plus économique et plus écologique. Moins agréable fut l'annonce d'un fonds de concours à verser obligatoirement par l'ensemble des Communes lors de travaux métropolitains.

• *Tri sélectif* : Nombreux sont les habitants qui ne sont pas servis en sacs jaunes, d'autres sont mécontents du fait que les employés ne ramassent pas ceux d'une autre couleur ne contenant pourtant que du plastique et du carton. Le Conseil Municipal souhaite solliciter le Vice-Président chargé de la collecte afin de lui demander une dotation de containers dédiés en remplacement des sacs jaunes et un ramassage tous les quinze jours.

• *Projet éolien* : La Société VSB Energies Nouvelles viendra proposer au Conseil Municipal, le lundi 7 juillet 2014, une offre relative à un projet éolien sur notre territoire, avec notamment la présentation de la société, ainsi que des explications sur les possibilités d'implantation et les retombées financières.

• *Chantier Nature* : Un groupe de jeunes de la Maison Pour Tous (de Rivery) interviendra sur les larris du 15 au 18 juillet. Ils réaliseront ce chantier sous la responsabilité du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie.

Les Membres du Conseil Municipal